

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Colombier le Vieux

Prescription : 4 novembre 2014

Arrêt : 12 octobre 2021

Approbation :

7. Annexes Sanitaires

- 7.1 Réseau d'eau potable / Notice et plan
- 7.2 Réseau d'assainissement / Notice et plan
- 7.3 Zonage d'assainissement / Notice et plan
- 7.4 Elimination des déchets

BEAUR

Siège Social
10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00

Bureau Secondaire
12 rue Victor-Camille Artige
07200 Aubenas
04 75 89 26 08

septembre 21
5.15.108

ANNEXE 7.1. ELEMENTS RELATIFS AU RESEAU D'EAU POTABLE

La gestion de l'eau potable sur la commune de Colombier-le-Vieux est sous la responsabilité du syndicat Cance-Doux, regroupant 28 communes. Le réseau est géré par la SAUR Annonay par contrat d'affermage. La SAUR est donc responsable de la gestion du parc compteur, des abonnés, de l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réservoirs, puits, réseau) appartenant au syndicat et des analyses destinées à contrôler la bonne qualité de l'eau consommée. La délégation du service expire au 31 décembre 2018.

La ressource en eau potable de Colombier-le-Vieux provient de deux forages :

- Le forage de Saint-Jean-de-Muzols : il dispose d'un débit total autorisé de 85 m³/h (source : rapport annuel du délégataire 2016) et il exploite la nappe des alluvions du Rhône ;
- Le forage d'Arras-sur-Rhône : composé de trois puits, son débit autorisé total s'élève à 1050 m³/h (source : rapport annuel du délégataire 2016). Il exploite également la nappe alluviale du Rhône.

L'eau des deux captages est désinfectée et fait l'objet d'une télésurveillance. D'après le rapport d'activité du syndicat Cances-Doux de l'année 2016, les analyses attestent de la bonne qualité de l'eau distribuée.

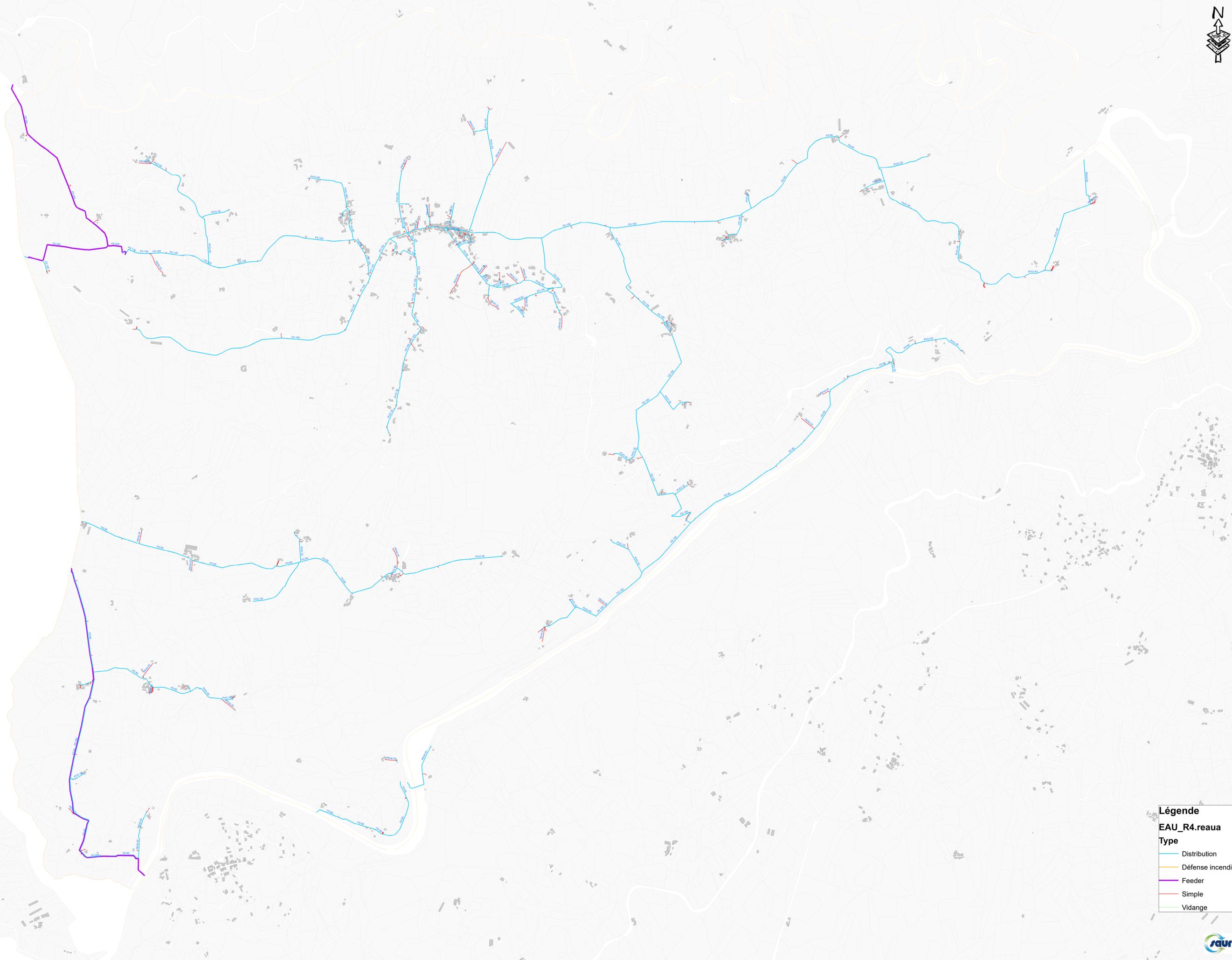
Aucune ressource en eau potable ni périmètre de protection ne se situent sur la commune de Colombier-le-Vieux. Un réservoir de 400 m³ est présent sur la commune.

Les volumes consommés sur la commune de Colombier-le-Vieux étaient de 26 620 m³ en 2013.

L'interconnexion avec le syndicat Annonay-Serrières permet d'arrêter de manière plus ou moins totale selon la période, la station d'Arras (qui présente une qualité moindre).

Les forages ayant respectivement des débits d'exploitation autorisés de 1050 et 85 m³/h, les ressources totales disponibles pour l'ensemble des communes desservies par le syndicat s'élèvent à environ 8 285 500 m³/an (pour une durée de pompage de 20h/24h).

Le rapport annuel de 2016 précise que le volume produit en 2016 était de 1 903 232 m³ pour l'ensemble du syndicat. **Au regard des éléments disponibles, les ressources en eau disposent d'une marge suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs du syndicat.**



Légende
EAU_R4.reaua
Type

- Distribution
- Défense incendie
- Feeder
- Simple
- Vidange

Il concerne toutes les constructions non raccordées au réseau collectif. Le SPANC, Service Public de l'Assainissement Non Collectif, est géré par le syndicat Mixte Ay-Ozon. Il permet la valorisation des installations d'assainissement autonome.

Selon le schéma directeur d'assainissement de 2004, les données concernant la conformité des systèmes d'assainissement individuels sont :

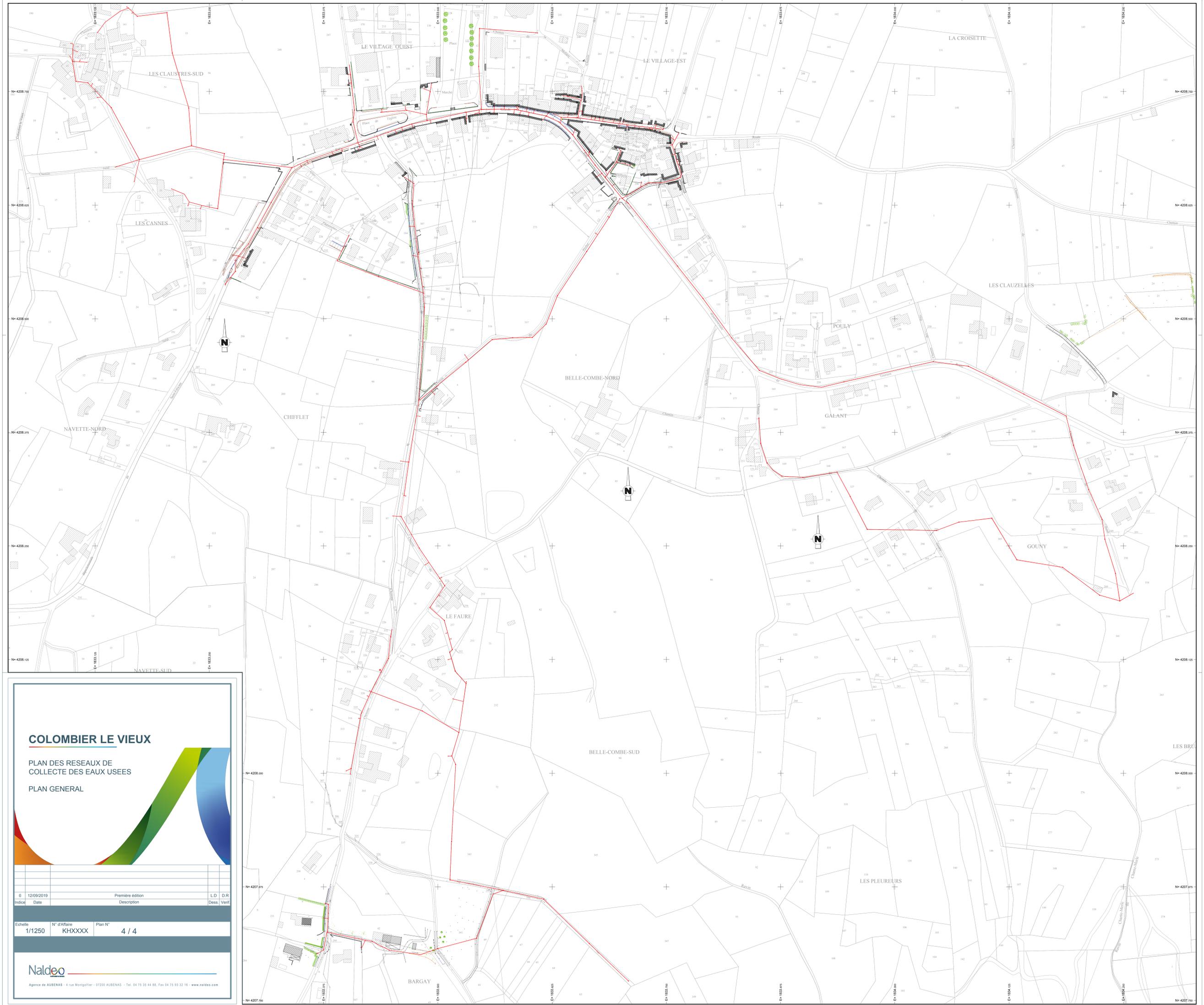
- 52 % des rejets de fosses sont dirigés vers des dispositifs de traitement non conformes ou inexistantes ;
- 58 % des fosses sont sous-dimensionnées ;
- 42 % des fosses ne sont pas vidangées régulièrement.

La carte présentée en page précédente montre les zones en assainissement collectif existant et projeté. Tous les autres secteurs sont en assainissement individuel.

EAUX PLUVIALES

La gestion des eaux pluviales à Colombier le Vieux est une compétence communale.

Une étude a été menée en juin 2012 par le bureau d'étude PÔYRY pour gérer les problèmes de ruissellement impactant des constructions. Les travaux de réalisation d'un bassin de rétention en contre bas du village sont en cours.



COLOMBIER LE VIEUX

PLAN DES RESEAUX DE
COLLECTE DES EAUX USEES
PLAN GENERAL

0	12/09/2019	Première édition	LD	D.R
Indice	Date	Description	Dess.	Verif
Echelle	N° d'Affaire	Plan N°	4 / 4	
				
<small>Agence de AUBENAS - 4 rue Montgolfier - 07200 AUBENAS - Tel. 04 75 35 44 88 - Fax 04 75 93 32 16 - www.naldeo.com</small>				

**ANNEXE 7.3.
ELEMENTS RELATIFS AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT**

ANNEXE 7.4. ELEMENTS RELATIFS AU SYSTEME D'ELIMINATION DES DECHETS

COLLECTE DES DECHETS

La collecte des déchets est assurée par le prestataire **Véolia propreté**. Le traitement des déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre), les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, l'amiante lié et les cartons de certaines déchèteries ainsi que les déchets des artisans, des commerçants et des prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages sont gérés par le Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme (SYTRAD). Le **SYTRAD** regroupe 17 structures intercommunales du nord et centre Drôme Ardèche soit 352 communes (510 000 habitants en 2016).

La gestion de la déchèterie de Tournon sur Rhône ne relève pas de la compétence du SYTRAD, mais de la communauté de communes.

Les Ordures Ménagères sont collectées en bacs roulants collectifs une fois par semaine et deux fois l'été.

La déchetterie intercommunale située sur la commune permet de collecter les emballages légers, le verres, les papiers et journaux.

TRAITEMENT DES DECHETS

Le SYTRAD dispose de l'ensemble des installations nécessaires pour traiter et valoriser localement la totalité du gisement dont il a la charge soit 160 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an. 5 établissements permettent de trier les déchets recyclables issus des collectes sélectives, de valoriser au maximum les ordures ménagères résiduelles et de n'enfouir à terme que les déchets non valorisables ou ultimes.

COLLECTES SELECTIVES

Le centre de tri situé à Portes-lès-Valence a pour objectif de séparer et conditionner les matériaux recyclables issus des collectes sélectives et les cartons de déchèteries en vue d'une valorisation de la matière dans des unités de recyclage spécialisées.

En 2016 ce sont 26 651.9 tonnes de déchets qui sont entrés au centre de tri pour une capacité théorique de 40 000 t/an. La CC du pays de Saint-Félicien participe à hauteur d'environ 136 tonnes de déchets recyclables tout type confondu soit environ **36kg par habitants**.

Le verre n'est pas traité par le SYTRAD. Il est directement transporté par les collecteurs vers les verreries, qui en assurent le recyclage. Chaque collectivité membre du SYTRAD a conclu directement un marché de collecte et de reprise avec un verrier assurant à la fois la collecte et le traitement.

En 2015, 15 762 tonnes de verre ont été réceptionnées par les verriers (Vérallia à Saint Romain le Puy - 42 et OI Manufacturing (ex BSN) à Labégude - 07) pour l'ensemble des EPCI membres du SYTRAD, soit 30,9 kg/hab/an.

Pour la CC du Pays de Saint Félicien se sont 146.53 tonnes de verre valorisées soit **38.3 kg/hab/an**.

En 2016, le ratio tonnage collecté par rapport à la population du territoire, a augmenté de + 1,10 % par rapport à 2014.

ORDURES MENAGERES

Le centre de valorisation organique des déchets ménagers résiduels recevant les ordures ménagères de Colombier-le-Vieux se situe sur la commune de Saint-Barthélémy-le-Vals. Il collecte sur le territoire les déchets provenant de 6 EPCI membres.

L'objectif du centre est de séparer les divers déchets contenus dans la poubelle d'ordures ménagères résiduelles (OMr) et d'isoler les déchets fermentescibles pour produire du compost normé sur site, des métaux recyclables et des combustibles en vue d'une valorisation matière et énergétique dans des unités spécialisées.

En 2016, 27 790 tonnes d'OMr ont été traitées dans le centre, pour une capacité de 40 000 tonnes/an. 11 741 tonnes de déchets ont ainsi pu ne pas être enfouis grâce à la valorisation. La CC du pays de Saint-Félicien participe à hauteur de 859 tonnes brutes d'OMr soit **224 kg/hab/an**.

STOCKAGE DES DECHETS

Malgré une très forte baisse de la production d'Ordures Ménagères résiduelles ces 10 dernières années au niveau national il reste une part de déchets non valorisables qui doit être traitée en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND).

Les déchets non valorisables issus des centres de valorisation et du centre de tri sont ainsi stockés sur l'ISDND du SYTRAD, à Saint-Sorlin-en-Valloire, ou sur les ISDND privées de Donzère et de Chatuzange le Goubet.

La loi transition énergétique pour une croissance verte prévoit une diminution de 50% des enfouissements en 2025 par rapport à 2010. En 2016, la baisse est déjà de 32,55 % pour le SYTRAD.

En 2016, le SYTRAD a réorganisé sa gestion des déchets destinés à l'enfouissement. Conformément à sa délibération du 9 novembre 2016, l'ISDND de Saint Sorlin-en-Valloire a cessé son activité au 31 décembre 2016 faute de possibilité d'extension.

En 2016, ce sont 15 307 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été enfouies pour une capacité théorique de 30 000 tonnes par an.